

Numéro de dossier : 1031203024

Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue De Lorimier et les rues Sainte-Catherine et Parthenais - District électoral Sainte-Marie - Les nouveaux ensembles urbains Limitée - SAQ

Sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve

Commentaires

Nous comprenons que le présent sommaire décisionnel vise à donner un encadrement réglementaire à un projet de redéveloppement sur le site formé par le quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue de Lorimier et les rues Ste-Catherine et Parthenais. Cependant des réserves s'imposent quant à statuer sur les accès directs du projet sur rue en l'absence d'une étude satisfaisante de circulation qui permettrait de juger des impacts du projet de développement sur le réseau artériel. Les implications du projet de modernisation de la rue Notre-Dame devront également être prises en considération.